

A tous les jeunes Stuckangeois de 10 ans à 16 ans,

La Municipalité de STUCKANGE met en place un **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**. Sa création a été entérinée lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2021.

Qu'est-ce ?

Un CMJ est une instance municipale destinée aux jeunes. Il a un rôle consultatif (ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du Maire). Le CMJ a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants et des jeunes pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au Maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la commune. Les jeunes ont des choses à dire, des envies, des propositions. Il est de notre rôle de les guider, les accompagner dans la formulation et l'organisation de leur projet. C'est en favorisant leur participation qu'ils pourront acquérir une autonomie et prendre conscience de leur pouvoir de transformation, de leur statut citoyen. En effet, un jeune est un citoyen en devenir qui doit apprendre, questionner, expérimenter ce qu'est la citoyenneté.

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT :

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes seront sous la responsabilité du Maire et/ou du premier adjoint Cédric FRADELLA et du conseiller municipal Jordane PITTET

PUBLIC CONCERNE POUR STUCKANGE :

Cette instance est destinée aux jeunes habitants de la Commune de STUCKANGE, âgés de 10 à 16 ans. Pourquoi cette tranche d'âge assez large ? Parce qu'elle recoupe trois périodes importantes de la vie d'un enfant dit en capacité de jugement : les élèves inscrits en Primaire au CM2 et CM1, les élèves scolarisés en Collège et enfin les lycéens. En effet, selon votre âge, vous n'avez pas les mêmes attentes ni les mêmes besoins. L'idéal serait d'avoir 9 ou 11 jeunes représentants et que la parité filles/garçons soit respectée.

MODE DE DÉSIGNATION : candidature déposée en mairie au plus tard le **30 avril 2021** avec :

DÉCLARATION DE CANDIDATURE : à adresser au premier adjoint Cédric FRADELLA (informations personnelles, autorisation parentale, droit à l'image et motivations).

ÉLECTION ET MISE EN PLACE DU CMJ : prévues durant la semaine du **10 mai 2021**. En fonction du nombre de candidats, deux possibilités :

- soit il y a uniquement désignation (car le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de places possibles de titulaires).
- soit il y a élection pour toutes les tranches d'âge (s'il y a plus de 11 candidats). A ce moment-là, élections municipales en présentiel si autorisation avec mise en place des gestes barrière et/ou par correspondance, date précise à définir encore.

Dans tous les cas, les informations relatives au mode de désignation ainsi que les noms des candidats seront inscrits sur le site internet de la mairie de Stuckange ainsi qu'affichés en mairie le **7 mai 2021** au plus tard. Les résultats des élections seront eux aussi publiés via les mêmes médias. Espérant que parmi la jeunesse de STUCKANGE nous puissions trouver des enfants et adolescents motivés, porteurs de projets et d'idées pour dynamiser notre commune et faire vivre la Démocratie Participative, je vous donne rendez-vous très bientôt ! Vous êtes l'avenir !

Bien cordialement,

Olivier SEGURA

Le Maire

Cédric FRADELLA

1^{er} Adjoint

Jordane PITTET

Conseiller municipal